

à suivre

Journal d'informations de la Communauté de Communes du Canton d'Aurignac - n°1

communauté
de communes

CANTON D'AURIGNAC

L'intercommunalité en ordre de marche

Les 19 communes du canton font bloc depuis la création de la communauté de communes en 2000.

Une démarche qui vise à préserver les intérêts de tous en respectant les particularités de chaque village.

Avec la loi Chevènement, les communautés de communes sont devenues le socle de l'architecture intercommunale du pays. Depuis l'année 2000 les dix neuf communes du canton d'Aurignac ont fait le choix de ce régime, en prenant toutes ensemble le train de la CCCA qui est venue se substituer au SIVOM tout en gardant son territoire dans les limites du canton.

Cette structure communautaire a pour but d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement.

L'adoption par la CCCA d'une taxe professionnelle unique constitue le fait majeur de cette évolution intercommunale. Une mesure riche de sens.

Si la question des projets ne fut que très peu posée avant la création, le moment de prendre des choix stratégiques est venu. Dans le champ de ses compétences la CCCA va devoir intervenir dans des domaines très variés mais fondamentaux pour l'avenir du territoire.

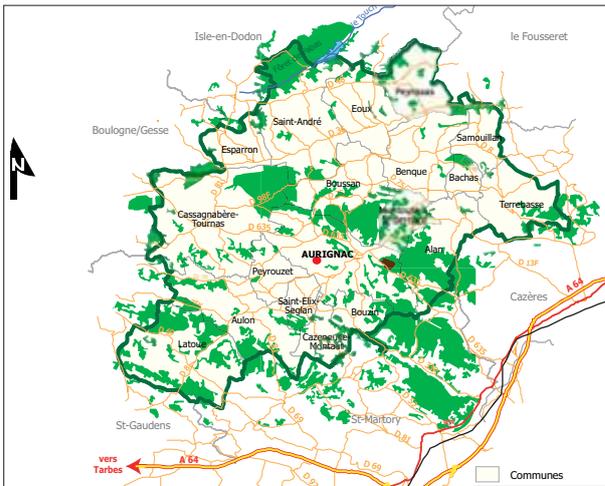
IL y a des attentes fortes dans les villages où l'on va abandon-

ner peu à peu les réflexes communalistes et il est clair que l'intérêt communautaire va très vite évoluer. Des projets ont mûri dès les premiers mois, d'autres seront l'aboutissement consensuel d'une réflexion menée par la majorité des élus, selon les principes d'une nouvelle démocratie locale qui permet encore au citoyen de rester proche des décisions.

11 pôles de compétences

Le conseil communautaire s'est donné onze pôles de compétence sur lesquels seront centralisés tous les efforts :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Création et entretien de voirie
- Politique en faveur du logement
- Equipements sportifs socio-culturels et scolaires
- Développement touristique
- Elimination et valorisation des déchets
- Transports collectifs et scolaires



- Locations de divers matériels et services à d'autres collectivités
- Aides administratives
- Actions sociales et en faveur de l'emploi.

58 délégués, 47 suppléants

Proportionnellement à sa population, chaque commune est représentée dans le conseil communautaire par un certain nombre de délégués :
10 délégués : Aurignac (5 sup.)
4 délégués : Alan, Aulon, Cassagnabère, Latoue (2 sup.)
2 délégués : Bachas, Benque, Boussan, Bouzin, Cazeneuve, Eoux, Esparron, Montoulieu, Peyrissas, Peyrouzet, Saint André, Saint-Elix, Samouillan, Terrebasse (2 suppléants).

le fonctionnement

Tous les délégués communautaires, titulaires et suppléants, sont répartis dans les diverses commissions. Les projets émergent de ces commissions sont alors débattus en commission

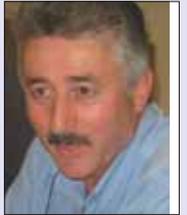
des finances, puis validés par le bureau qui décide de les proposer à l'assemblée générale pour approbation.

De nouveaux locaux

Les mouvements de personnel liés aux transferts de compétences obligent la CCCA à aménager des locaux susceptibles d'accueillir tous les services afin que tout le monde travaille dans les meilleures conditions. Les locaux existants vont être transformés en lieux plus fonctionnels (bureaux, salle de réunion, sanitaires et vestiaires) en débordant sur le hangar actuel. Non loin de là, sur un terrain de 2300 m² acquis par la CCCA sera implanté un bâtiment de 300 m² qui abritera les garages, ateliers, ainsi qu'un dépôt de matériel.

Pendant les travaux, au cours du dernier trimestre 2002, le personnel administratif déménagera provisoirement dans deux bungalows qui sont déjà installés à proximité.

L'édito



C'est par un souci de communication et en toute transparence que paraît ce premier numéro d'informations. Les lois de décentralisation ont accordé plus de compétences aux collectivités locales, et chacun d'entre nous est en droit d'être informé au mieux du fonctionnement de notre institution.

Notre canton, par sa diversité, peut paraître hétérogène, mais n'est-ce pas là notre richesse ? Les nombreux projets qui émergent doivent permettre à notre territoire de résister à la déprise du monde rural et à conforter sa position dans le pays de Comminges.

Chacun doit y trouver sa place et si quelque esprit chagrin voulait trouver avantage à en perturber l'équilibre, je m'attacherais avec le soutien du Conseil Communautaire, à fédérer toutes les énergies, afin que notre Communauté de Communes puisse atteindre ses objectifs.

Jean-Luc Guilhot

Les titres

L'intercommunalité en ordre de marche	p.1
Assainissement	p.1
Organigramme de la CCCA	p.2
Personnel : une équipe de quinze	p.2
Une piscine à rénover	p.2
L'Office de Tourisme au coeur du processus	p.2
Projet de collecte et de tri des déchets	p.3
La bourse et la vie	p.3
Des jalons dans la forêt	p.4
Des bâtiments communaux vont revivre	p.4
Animations : un été 2002	p.4
Musée, du neuf	p.4
Missions voirie	p.4

COMITÉ DE RÉDACTION

M. Jean-Luc GUILHOT, Mme Nicole VITAL,
Mrs Marcel BERGES, Patrick BOUBE, Michel CABE,
Jacques FERAUT, Michel FITTE, Jean DE GALARD,
Philippe MAILHO, Jean MONGE, J-Louis TRESCAZES.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES C.C.C.A.

Quartier Saint-Joseph - BP 16 - 31420 AURIGNAC
Tél. : 05.61.98.73.40 - Fax : 05.61.98.72.54

E mail : communaute-de-communes-aurignac@wanadoo.fr

Imprimé par Imprim 31

communauté
de communes

ENVIRONNEMENT

Assainissement

Depuis la loi sur l'eau, l'assainissement relève des compétences des collectivités locales. Une révolution fondamentale dans laquelle la CCCA est impliquée

L'objectif de protéger l'environnement et les ressources en eau est le fondement de la loi sur l'eau de 1992 qui donne de nouvelles obligations aux communes.

Ces dispositions ont des conséquences opérationnelles considérables notamment du fait de l'extension du champ des dépenses obligatoires et les compétences des communes se

détailtent comme suit :

- en matière d'assainissement collectif les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectifs et

aux stations d'épuration.

- pour l'assainissement non collectif elles doivent prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement autonome.

- Leur service assainissement doit avoir un budget autonome et présenter un équilibre budgétaire (investissements et financement du service par l'utilisateur). Dans tous les cas de figure les communes ont le devoir d'organiser la collecte et le traitement des eaux usées, de repérer les systèmes insalubres et d'y remé-

dier avant le 31 Décembre 2005.

Des schémas pour décider

Dans le canton, la commune d'Aurignac a opté pour un réseau collectif dans sa partie agglomérée avec une station d'épuration par lagunage. Ces travaux doivent être réalisés par le syndicat des eaux de la Barousse et du Comminges. Pour les autres communes, la CCCA a effectué une démarche globale grâce à un schéma d'assainissement qui a été réalisé pour chacune des communes.

Chaque municipalité connaît donc aujourd'hui le dispositif le mieux adapté à ses zones construites et ses terrains constructibles.

A partir de ce constat, qui dans le canton préconise principalement l'assainissement autonome, les communes doivent prendre les premières décisions pour prescrire la mise en oeuvre d'un dispositif d'épuration conforme à la réglementation et l'amélioration des installations polluantes.

PRESIDENT

M. Jean-Luc GUILHOT

CONSEILLER GENERAL

M. Jacques DURRIEU

BUREAU

Vice-Président délégué

M. Jacques FERAUT

Vice-Présidents

Mme Danièle ADER, Mrs Patrick BOUBE, Claude BRUNET,
Jean DE GALARD, Gérard LABATUT.

Assesseurs

Mme Monique REY,

Mrs Marcel BERGES, Jean-Claude LASSERRE, Serge BONNEMAISON,
Michel ESTINES, Michel CABE, André MASSARIN, Félix SENGES,
Guy DUCOS, Michel SIGU, Jean-Michel PABON, Charles DUCOS.Personnel :
une équipe de quinze

Pour remplir sa mission la communauté de communes s'appuie sur les compétences de quinze personnes qui assurent les tâches techniques et administratives :

Voirie
Jean Paul Dangla,
Michel Dorléac, Jean
Claude Faure et Jean
Michel Sentenac.

Entretien des
sentiers de randon-
nées, espaces verts,
déchets
et assainissement
Christian Sans, Jéré-
mie Debenest et
Laurent Baudeigne.

Filière technique

Technicien chef
Gilles Dadou

Equipe ordures ménagères
Gérard Boiffard et Gérard
Delmas

Surveillance quai
et remplacements collecte et
voirie
Michel Bayard, Sylvain Bon et
Henri Fabre.

Filière administrative

Patricia Loubet et
Lydie Rollandot.



1 COMMISSION

Développement
économique,
agriculture et emploi

Responsable

M. Jean DE GALARD

Secrétaire

M. Claude FOUGERON

Membres

Mmes Joëlle ARIES, Françoise
DREHER, Danielle MISTROT
Mrs Didier BARTHE,
Robert BLANC, Patrick BOUBE,
Jacques CIA, Joseph DI
LORENZO, Michel ESTINES,
J-Claude LAJOUS,
Claude MOUDENS,
Henri SUSPENE.

2 COMMISSION

Aménagement
de l'espace
communautaire

Responsable

M. Michel FITTE

Secrétaire

Mrs Joseph DI LORENZO,
Henri PRADELLE

Membres

Mmes Danièle ADER,
Josette DARNAUD,
Monique REY
Mrs Marcel BERGES,
Michel CABE, Emilian CASTEX,
Henri CAZES, Michel CISTAC,
Francis FAURE, Marcel MOREIRA,
Christian SAUX, Félix SENGES,
Michel SIGU, Thierry VIGNEAUX,
André ZAMUNER.

3 COMMISSION

Création
et aménagement
de voirie

Responsable

M. Patrick BOUBE

Secrétaire

M. Claude SOULA

Membres

Mrs Jean-Claude BARTHE,
Michel CABE, Dominique
DARAN, Charles DUCOS,
Guy DUCOS, Jacques FERAUT,
Michel FITTE, Daniel GARDELLE,
Pierre JUFFRAULT, J-François
MARTIN, André MASSARIN,
Hervé PABON, J-Louis PLEGAT,
Raymond RANCON,
Georges ST-BLANCAT.

4 COMMISSION

Elimination, valorisa-
tion des déchets
ménagers et assimilés

Responsable

Jean-Louis TRESCAZES

Secrétaire

Mme Marie-José LABAT

Membres

Mmes Danièle ADER,
Joëlle ARIES, Francette FAURE,
Béatrice LAJOUS
Mrs Marcel BERGES, Serge
BONNEMAISON, Henri CAZES,
Jacques CIA, Guy DELMOTTE,
Joseph DI LORENZO, Guy
DUCOS, Claude FOUGERON,
J-Claude LASSERRE, André
MASSARIN, J-Louis PLEGAT,
Fabien POUZOL, Serge RUFFAT.

5 COMMISSION

Logement, action sociale
transports, locations,
aides administratives

Responsable

Mme Nicole VITAL,
M. Marcel BERGES

Secrétaire

M. Progreso DELGADO

Membres

Mmes Christine BARO, A-Marie
BELLAN, M-Luce GASPIN,
Jacqueline GRANJON, Claude
HEGY, Christine LASSERRE,
Monique REY,
Mrs Michel CABE,
Francis FAURE, Bernard GABAS,
André MASSARIN, Marcel
MOREIRA, Claude MOUDENS,
Henri PRADELLE.

6 COMMISSION

Tourisme, équipe-
ments sportifs socio-
culturels
et scolaires

Responsable

M. Philippe MAILHO

Secrétaire

Mlle Marie Françoise BAROUSSE

Membres

Mmes Christine BARO,
A-Marie BELLAN, M-Hélène
BORIES, Régine BOULP,
Josiane LABEDA,
M-Luce GASPIN, M-José LABAT,
Eliane RAULET, Vera RHODE,
Mrs Didier BARTHE,
Serge BERGES, Michel CABE,
Christian GAILLEMIN, Philippe
LAGRANGE, J-Claude LAJOUS,
Marcel MOREIRA.

COMMISSION

Evaluation des taux et de transfert de charges

Président : M. Jean-Luc GUILHOT

le Conseiller Général : M. Jacques DURRIEU

Vice-Président délégué : M. Jacques FERAUT

Vice-Présidents : Mme Danièle ADER, Mrs Patrick BOUBE,
Claude BRUNET, Jean DE GALARD, Gérard LABATUT.

Assesseurs : Mme Monique REY, Mrs Marcel BERGES, Jean-
Claude LASSERRE, Serge BONNEMAISON, Michel ESTINES,
Michel CABE, André MASSARIN, Félix SENGES, Guy DUCOS,
Michel SIGU, Jean-Michel PABON, Charles DUCOS.

COMMISSION

Appel d'offres et adjudications

Président : M. Jean-Luc GUILHOT

Vice-Président délégué : M. Jacques FERAUT

Vice-Présidents : Mme Danièle ADER, Mrs Patrick BOUBE,
Claude BRUNET, Jean DE GALARD, Gérard LABATUT.

Trésorier de la CCCA : Mlle Sylvie ALABRO.

COMMISSION

Finances

Président : M. Jean-Luc GUILHOT

le Conseiller Général : M. Jacques DURRIEU

Vice-Président délégué : M. Jacques FERAUT

Vice-Présidents : Mme Danièle ADER, Mrs Patrick BOUBE,
Claude BRUNET, Jean DE GALARD, Gérard LABATUT.

Responsables de commissions : Mme Nicole VITAL,
Mrs Michel FITTE, Jean DE GALARD, Patrick BOUBE,
J-Louis TRESCAZES, Marcel BERGES, Philippe MAILHO.

Trésorier de la CCCA : Mlle Sylvie ALABRO.

Une piscine
à rénover

Si il est un projet qui présente un intérêt intercommunal c'est bien celui de la piscine d'Aurignac dont la rénovation s'impose et qui retient l'attention de tous.

La clientèle fréquentant cette piscine, majoritairement des enfants, provient du canton d'Aurignac et dépasse même ses limites.

Avec ses 10 000 entrées en moyenne par saison (en deux mois) la piscine constitue le site le plus fréquenté du canton en période estivale et représente aussi l'un des seuls lieux où les jeunes peuvent se retrouver.

Une enquête effectuée l'été dernier par l'Office de Tourisme auprès de la clientèle de la piscine, a révélé que 75 % des personnes interrogées étaient très attachées au lieu actuel d'implantation mais tous souhaitaient des améliorations au niveau des espaces de détente, jeux et bassins.

La réglementation des piscines qui date d'Avril 1981 exige la remise aux normes d'un établissement de ce type, construit dans les années soixante, et qui ne correspond plus aux règles d'hygiène et de sécurité d'aujourd'hui.

Pour les élus la rénovation de ce lieu public est d'une absolue nécessité, et c'est pour cette raison que la CCCA (Communauté de communes du Canton d'Aurignac) vient de faire réaliser une étude de faisabilité. Le résultat de cette étude sera connu prochainement et permettra d'arrêter une décision et de choisir le meilleur scénario possible : construction d'une nouvelle piscine sur un autre site, rénovation complète de l'actuelle piscine, transformation en un espace aquatique sportif et ludique, ou, projet plus onéreux, la construction d'un bassin couvert.

Il est bien entendu que le choix de la CCCA tiendra compte des coûts et des résultats de l'enquête, car le coût d'une piscine peut varier de 600 000 à plus d'un million d'Euros.

L'Office de Tourisme
au coeur du processus

Depuis un an, le syndicat d'initiative d'Aurignac s'est élargi et a été transformé en un office de tourisme cantonal dont Philippe Mailho est le nouveau président à la place de Guy Delmotte

Dans cette nouvelle structure, on est au coeur du processus d'intercommunalité, et cette représentation cantonale y est effective grâce à l'engagement de bénévoles soucieux de promouvoir leur village et leur pays. C'est le cas de Mmes Barousse, Brunet, Iribarnes, Odon, et de Mrs De

Galard, Ricard, Gaillemin, Ferry, Fleurigeon, Lozego, et Zapater qui a divers titres représentent les forces vives du secteur. Trois élus, Jacques Durrieu conseiller général, Jean Luc Guilhot président de la CCCA et Claude Brunet maire d'Aurignac font également partie du conseil d'administration.

Depuis sa création, l'office du tourisme est lié par convention d'objectifs et de moyens avec la communauté de communes, ce qui doit l'aider lorsqu'il s'agira d'engager des actions d'envergure.

On peut déjà citer en exemple l'entretien des chemins de randonnée qui est désormais effectué par un salarié de la CCCA.

Véritable lien entre les communes qui ont un attrait pour les touristes cet office cantonal a décidé d'éditer une plaquette touristique, en cours d'impression, qui offre un large panorama des atouts de notre canton.

La plaquette des animations des cantons d'Aurignac et de Saint-Martory est disponible à l'Office de Tourisme ou chez les commerçants.

Projet de collecte et de tri des déchets

La gestion des déchets n'est certainement pas la tâche la plus facile des élus, ni la moindre de leurs responsabilités. Nos matières premières de demain sont en partie dans nos détritres. Ne les enfouissez plus !

La modernisation de la maîtrise des déchets apparaît comme le défi majeur du troisième millénaire à relever par de nombreuses municipalités. Les exigences législatives, budgétaires et citoyennes engagent notre collectivité pour de nombreuses années. La loi du 15 juillet 1975 établit le principe de la responsabilité du producteur de déchets, producteur payeur :

- la collectivité locale est responsable de l'élimination des déchets ménagers
- l'industriel, l'agriculteur, l'artisan et le commerçant sont

responsables des détritres qu'ils produisent. Dans le décret d'Août 1992, les industriels ont pour obligation de :

- pourvoir eux mêmes à la reprise des emballages de leurs produits et d'organiser eux mêmes un système individuel d'élimination.
- d'apporter leur contribution à un organisme chargé de développer dans les communes la collecte et le tri : éco-emballage.

Enfin, la loi de juillet 1992 introduit la nécessité de réduire la production et la nocivité des déchets et impose leur

valorisation pour le recyclage ou bien l'incinération à condition de récupérer l'énergie produite au cours de la combustion.

Déchets interdites

A partir de 2002, la mise en décharge de déchets autres que les déchets de résidus ultimes est interdite. Cette loi oblige la création de plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour coordonner les actions des communes ou communautés de communes. La circulaire Voynet de 1998 impose que 50 % du contenu

des poubelles soit revalorisé par recyclage, compostage ou incinération.

Une déchetterie en 2003

La communauté des communes du canton d'Aurignac s'est engagée dans la voie de la collecte sélective. Depuis deux ans les délégués ont travaillé un scénario avec l'appui de la DDA, sur les conseils de la société Trivalor, et avec les aides de l'ADEME.

Ce scénario se décline en 4 points :

- 1) Aménagement d'une déchetterie agréée en lieu et place du dépôt actuel.

Coût 239 à 300 000 €.

2) Collecte par colonne du verre, des recyclables secs et du papier en apport volontaire en un point défini par chaque municipalité (3 pour 300 habitants)

Coût 63 000 €.

3) Le tri par chaque particulier à domicile vers des containers (selon les expériences menées dans plusieurs collectivités environnantes).

4) Le compostage des ordures fermentescibles individuellement ou collectivement.

Le calendrier à respecter fixe les échéances à 2003 pour les deux premiers points et à 2005 pour les deux derniers. Des informations seront données en temps voulu aux municipalités et aux particuliers.

Au delà de la pertinence du projet, dont les bénéfices et les coûts seront connus de tous, la compréhension, la motivation et la mobilisation de chacun d'entre nous permettront d'organiser et de maîtriser la gestion de ces déchets pour léguer aux générations futures un environnement plus attrayant et pour cultiver le goût de la propreté.

La bourse et la vie

Chaque début d'année, les élus communaux doivent s'atteler à un exercice des plus difficiles : établir le budget primitif qui fixe le cadre prévisionnel aux dépenses envisagées par la collectivité.

On comprendra l'ampleur de la tâche en examinant la copie 2002 (très expurgée !) des prévisions de la CCCA.

Difficile en effet de concilier les impératifs parfois antagonistes et notamment une bourse aux ressources limitées et des besoins sans cesse croissants créés par la vie moderne.

Il faut tout à la fois :

- entretenir et si possible améliorer le patrimoine (routes, immobilier ...)
- rendre un maximum de services à la population (collecte des ordures, ramassage scolaire, transports collectifs, piscine ...)
- se projeter dans l'avenir et prévoir les investissements (très lourds) qui permettront le développement économique futur (forêt, zone artisanale, piscine, musée, logements sociaux)
- limiter au maximum les coûts de fonctionnement (renouvellement et entretien du matériel pour éviter les pannes, construction de bâtiments pour abriter les engins, gestion efficace du personnel, informatisation ...)

Si les élus sont sans conteste tous conscients de leur responsabilité dans l'utilisation des deniers publics, il faut bien reconnaître que l'arbitrage n'est pas facile entre le "bon sens paysan" de ceux qui considèrent avant tout "l'énormité" de certains coûts et les risques de certains investissements (la forêt par exemple) et l'enthousiasme d'autres qui

privilegient les perspectives à long, voire très long terme.

Il faut pourtant bien considérer que certaines opérations envisagées, a priori très coûteuses, sont en fait proches de l'autofinancement par les recettes qu'elles génèrent (voir encadrés sur la forêt de Fabas et la réhabilitation des bâtiments communaux) et que d'autres tout aussi importantes, ne seront jamais "rentables", la piscine ou le musée, par exemple, bien qu'elles amènent une richesse à la collectivité.

Pourrait-on envisager une quelconque activité touristique sans piscine ? Peut-on prétendre sérieusement que le site préhistorique d'Aurignac, mondialement connu et donc le musée, n'entraîneront aucune retombée économique ?

Devant l'importance des enjeux, les réflexions sont longues, les avis d'experts sont requis (études en cours pour la piscine, le musée et la forêt) et bien que des crédits aient été inscrits au budget, surtout pour prendre rang auprès des financeurs (Europe, Etat, Région, Département), il faut savoir qu'aucune décision définitive concernant les grands "projets structurants" de la communauté, n'est encore prise (forêt, piscine, musée). Seul le programme de rénovation des bâtiments communaux a été pour l'instant arrêté.

Les lecteurs de à suivre seront les premiers informés des suites données aux autres projets.

DÉPENSES

RECETTES

	1 292 112 €	8 475 701 F	975 426 €	6 398 372 F	
ENTRETIEN ET AMÉLIORER LE PATRIMOINE ROUTIER					
- travaux sur voirie (entretien et investissement) effectués par CCCA	268 473 €	1 761 069 F	40 327 €	264 525 F	aides CES, CEC, emplois jeunes remboursement maladie subvention département
- travaux sur voirie (entretien et investissement) par intervenants extérieurs	899 489 €	5 900 261 F	898 769 €	5 895 538 F	
- tracteur, épaveuse, fourch, faucheuse, pulvérisateur (Investissement)	124 150 €	814 371 F	36 330 €	238 309 F	subvention département
PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	452 908 €	2 970 883 F	297 856 €	1 953 810 F	
- collecte et traitement des ordures ménagères	206 163 €	1 352 342 F	223 913 €	1 468 776 F	Taxe ordures mén., participation Francon, aides CEC, rbt maladie subvention département
- remplace. benne à ordures (Investissement)	122 445 €	803 187 F	35 832 €	235 043 F	Subvention ADEME (9 147 €) & Département (13 720 €) subvention
- achat de colonnes pour le tri sélectif (Investissement)	63 321 €	415 359 F	22 867 €	149 998 F	
- études schémas com. d'assainissement	60 979 €	399 996 F	15 244 €	99 994 F	
FACILITER LA VIE DES HABITANTS	45 249 €	296 814 F	26 703 €	175 160 F	
- transports scolaires	10 986 €	72 063 F	13 020 €	85 406 F	participation du département
- transports collectifs à la demande	7 623 €	50 004 F	6 991 €	45 858 F	subvention région et département
- transports mortuaires	3 770 €	24 730 F			
- portage des repas à domicile (véhicule et matériel) (Investissement)	22 870 €	150 017 F	6 692 €	43 897 F	subvention département
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	2 550 686 €	16 731 401 F	990 919 €	6 500 003 F	
- achat forêt de Fabas (Investissement)	2 515 409 €	16 500 001 F	990 919 €	6 500 003 F	subvention Etat (533 572 €) & Région (457 347 €)
- achat terrain Zone Art. (Investissement)	22 868 €	150 004 F			
- participation foncion. du CBE (Pays Cges)	3 262 €	21 395 F			
- participation foncion. de l'Office Tourisme	9 147 €	60 000 F			
AMÉLIORER LES LOGEMENTS	602 097 €	3 949 497 F	274 216 €	1 798 739 F	
- permanence PACT ARIM (ODAH)	16 777 €	110 050 F			
- création de 7 logements dans bâtiments communaux (Investissement)	585 320 €	3 839 448 F	274 216 €	1 798 739 F	subvention PALULOS (22 676 €) & Dotat. Dév. Rural (251 540 €)
SPORTS-LOISIRS-CULTURE	760 568 €	4 989 001 F	304 898 €	2 000 000 F	
- mise aux normes de la piscine (dont 15 245 € d'études) (Investissement)	744 561 €	4 884 000 F	304 898 €	2 000 000 F	subvention département
- reconst. du Musée préhistoire (étude)	15 245 €	100 001 F			
- aide à l'école cantonale de football	762 €	5 000 F			
ADMINISTRATION - GESTION CCCA	698 974 €	4 584 966 F	246 679 €	1 618 108 F	
- secrétariat, encadrement	104 576 €	685 976 F	18 597 €	121 988 F	mise à disposition de personnel (Peyrouzet), rbt maladie
- frais généraux (eau, élect., téléphone...)	39 592 €	259 707 F			
- indemnités et frais des élus	16 846 €	110 503 F			
- remboursement d'emprunt	61 757 €	405 099 F	16 179 €	106 127 F	Rbt emprunts par les communes (dégats d'orage) & SDIS
- subventions diverses	9 696 €	63 603 F			
- charges exceptionnelles	10 €	66 F			
- aménagement du bâtiment existant et mobilier (Investissement)	273 496 €	1 794 016 F	124 245 €	814 994 F	sub. département (110 525 €) Dot. Globale d'Equip. (13 720 €)
- construction d'un hangar (Investissement)	193 000 €	1 265 997 F	87 658 €	574 999 F	subvention département
TOTAL DES DÉPENSES	6 402 594 €	41 998 264 F	3 116 697 €	20 444 192 F	TOTAL DES RECETTES LIÉES

RESSOURCES PROPRES

Tout comme les services certains investissements doivent être en partie financés par la collectivité, sans perspective de rentabilité immédiate (une école, une bibliothèque sont-elles "rentables" ?). Pour financer ces charges la CCCA bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle* de 152450 € (1 million de F) que n'avait pas l'ancien SIVOM, prélève l'impôt sous forme de taxes foncières, taxe professionnelle et taxe sur les ordures ménagères.

II est à noter que globalement la fiscalité n'a pas été augmentée du fait de la création de la Communauté puisqu'en fait les recettes fiscales ont été transférées en même temps que les compétences des communes vers la Communauté. La taxe professionnelle prélevée est entièrement reversée aux communes sur les bases de 1999 et que seule la taxe payée par les entreprises implantées sur le canton à partir de la date de création de la Communauté

Excédent global au 01/01/2002	207 553 €	1 361 458 F
Taxes foncières et professionnelle nettes & compensations de l'Etat	165 515 €	1 085 707 F
Dotations Globales Fonctionnement Etat*	152 449 €	1 000 000 F
Récupération de TVA	255 414 €	1 675 406 F
Revente de matériel	35 835 €	235 062 F
Nouveaux emprunts	2 591 870 €	17 001 553 F
TOTAL RESSOURCES PROPRES	3 408 636 €	22 359 186 F
Excédent global au 31/12/2002	255 626 €	1 676 797 F

(1 janvier 2000) est perçue par celle-ci.
*En fait la somme définitive n'était pas connue lors du vote du budget primitif et le montant obtenu en 2001 a été reconduit dans les prévisions alors que nous savons à l'heure actuelle que l'aide accordée est en fait de 1,2 millions de F en 2002.

Des jalons dans la forêt

La CCCA s'intéresse de près à la forêt de Fabas - Saint-André.

Cette acquisition foncière irait de pair avec la création d'un grand site touristique autour du lac. Mais le pari à gagner est dans le financement.

Avides de calme et de détente les citadins sont de plus en plus nombreux à chercher le grand air, ce qui offre quelques atouts à la campagne.

Mais le calme ne suffit pas et on s'accorde à dire qu'il manquerait un véritable site touristique au canton pour agrémente ces séjours verts et retenir les touristes.

A partir de ce constat, la Communauté de communes s'est orientée vers la forêt de Fabas - Saint-André domaine de 469 ha qui est à vendre pour un montant de 2 362 960 € (15,5 MF).

Après une étude des plus sérieuses, le montage financier comprendrait des subventions (du Conseil Général, de la Région, Ministère de l'Agriculture et de l'Europe) qui pourraient atteindre 50% du capital et 50% du remboursement de l'emprunt. En complé-

ment de l'exploitation forestière et pour limiter le risque, il est impératif de créer un site touristique entre cette forêt et le lac. Dans ce but la CCCA a noué des contacts avec des professionnels et négocie avec la société Huttopia, spécialiste du tourisme de plein air et qui verrait d'un bon oeil la création d'un village de vacances sur ce site privilégié.

Ce projet, ambitieux s'il en est, représente un enjeu fort pour le tourisme mais il revêt des conséquences financières à mesurer. En accord sur le contenu du projet, les responsables de la collectivité veulent solliciter une aide de l'Etat, qu'ils estiment à 750 000 €, et qui leur permettrait d'y voir plus clair avant de se lancer dans cet investissement.

Dans son rapport d'évaluation "l'ONF émet un avis favorable

Au fil des projets

Portage des repas

Avec services de soins à domicile et d'aides ménagères les personnes âgées peuvent rester à leur domicile. Néanmoins la commission logement et action sociale pense pouvoir mettre sur pied un service de portage de repas à domicile. Après une enquête faite auprès des personnes âgées les responsables ont déjà un aperçu de la demande. Pour l'heure ils étudient le coût et l'organisation de ce service dont l'utilité ne fait aucun doute. Ce portage pourrait évidemment s'adresser aux personnes âgées, aux retraités, malades, handicapés ou habitants isolés.

La crèche : un choix complexe

Une étude pour la création d'une crèche ou halte garderie est en cours. Quelques demandes ont été recensées mais le choix peut être problématique pour les élus qui vont devoir peser l'aspect financier. Faut-il attendre une augmentation de la population dans le secteur pour lancer un tel projet ou anticiper, et se donner un atout supplémentaire pour attirer de jeunes couples dans les villages du canton. La concertation s'impose.

Zone artisanale

Pour répondre à la demande d'entreprises qui aimeraient s'installer dans le canton, la CCCA ne veut pas rater la moindre opportunité et envisage de créer une zone artisanale qui pourrait se situer en bordure de la RD 635. Décision en septembre.

Un schéma pour aménager

La communauté de communes veut engager une réflexion sur l'aménagement de son territoire. Cette opération est pilotée par les services de l'équipement qui prendra en compte toutes les réalités sociologiques des besoins pour établir le diagnostic d'aménagement le plus approprié aux réalités du canton. Menée de front avec tous les acteurs locaux, cette étude va définir les options à prendre pour trouver un équilibre entre l'espace rural et les zones stratégiques à développer.

à ce projet d'acquisition, qui ne peut qu'enrichir le patrimoine forestier public de la Haute-Garonne, d'un massif présentant des intérêts multiples allant de la production de bois à l'accueil du public, en passant par la protection de la faune et de la flore ou par la mise en valeur cynégétique ...

... il s'agit là d'une des plus vastes forêts particulières de la Haute-Garonne. Une telle opportunité de conforter le patrimoine forestier public ne se présentera pas de si tôt, dans ce département par ailleurs assez pauvre en forêts publiques, notamment dans le piémont Pyrénéen."

Des bâtiments communaux vont revivre

Afin de maintenir la population sur le canton tout en améliorant l'habitat existant, l'opération d'amélioration de l'habitat est reconduite et les permanences du Pacte Arim ont été maintenues. Ce service est à la disposition des propriétaires afin de les aider pour des demandes de réhabilitation des bâtiments et maintenant pour l'assainissement.

6 communes concernées

Pour réhabiliter d'anciens bâtiments communaux (postes, presbytères, écoles) six communes les ont mis à disposition de la CCCA. Ce qui va permettre de disposer de sept appartements rénovés au printemps prochain.

Des subventions pour les communautés de communes

Le fait de présenter ces projets par la communauté de communes a permis d'obtenir

une subvention de la DDR (Dotation de Développement rural) d'environ 250 000 €, correspondant à 45,35% du montant des travaux.

A cette aide importante il faut ajouter la subvention Palulos à hauteur de 4,09%.

Le conseil général accordera un prêt à taux zéro pour 8,54% des travaux, la communauté de communes contractera un prêt à taux réduit pour 27,48%.

Enfin, pour boucler ce financement la CCCA va emprunter des fonds propres pour 20,04% du montant total (TVA comprise).

Bien sûr, pendant quinze ans (période de remboursement des crédits) les communes ne pourront pas disposer des revenus de ces loyers.

Précisons aussi que près de 500 000 € (montant des travaux) vont être injectés dans les caisses de l'artisanat et du commerce local.

Missions voirie

Patrimoine - budget

Le patrimoine voirie sur le territoire de la CCCA est de 300 kms environ de voirie entretenue, soit 140 kms de voies communales et 160 kms de chemins ruraux.

Le budget annuel est de 360 000 € en investissement (dont 58 à 70 % de subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne) et 77 000 € en entretien.

Personnel - matériels

5 agents travaillent à temps complet sous la responsabilité de Gilles Dadou, technicien

Le matériel : 1 tracto-pelle, 2 camions, 1 tracteur-épaveuse, 1 tracteur - rotofaucheuse équipé d'un chargeur, 1 nacelle pour travaux en hauteur, 1 plaque vibrante, 1 pompe à désherber, 1 véhicule léger.

Les missions

Les principales missions réalisées sont : curage des fossés, busages, entretien des accotements, réparation des chaussées, renouvellement des revêtements, empierrement calcaire, terrassements, pose et entretien de signalisation, entretien de plantations ... Ces travaux sont réalisés soit par l'équipe de la CCCA en régie, le Parc Routier de la D.D.E ou des entreprises.

La voirie : un patrimoine commun

Sans voirie, point de déplacement ! une évidence pour dire aussi que ce patrimoine doit faire l'objet, plus que jamais, d'une politique d'entretien et d'investissement homogène sur le territoire de compétence de la communauté.

2003 : un Pool routier fiscalisé !

Hier, chaque commune finançait son programme routier à partir de son propre budget communal. Demain, le pool routier devrait être financé par la fiscalité additionnelle de chaque contribuable.

Une commission voirie

Cette commission, composée d'un représentant par commune, aura dès 2003 la responsabilité d'élaborer le programme annuel d'investissement et d'entretien routier sur le territoire de la CCCA, et donc des 19 communes.

Cette commission travaille actuellement à la mise en place d'une gestion analytique des chantiers, à l'inventaire de l'état du patrimoine voirie avec l'aide logistique et humaine de la D.D.E, à la mise en place d'un classement des voies et à la structuration des données pour une mise en place d'un SIG (Système de suivi Informatique et Géographique).

ANIMATIONS : UN ETE 2002

juillet

- Ve 12** Aurignac à la piscine, ouverture jusqu'à 22 h, Soirée
- Sa 13** Aurignac Journée de la Préhistoire
- 15 au 27** Aurignac Rando. équestre Aurignac-Benabarre
- Ma 16** Cassagnabère à 21 h, à l'église, concert de violoncelle, Orchestre du Capitole. Programme : Haïden, Bizet
- Du 16 au 27** Aurignac 10^e Tournoi Officiel Tennis, 1500 € de prix Samedi 27 : finales et remise des prix au Club House
- Je 18** Aurignac Marché nocturne Bienvenidos
- Ve 19** Alan à 21 h à Notre Dame de Lorette, Concert Sites & Sons en Comminges, de Canciones populares Cazeneuve Festival les Vendredis de Cazeneuve
- Sa 20** Aurignac à la piscine, ouverture jusqu'à 22 h, Soirée
- Me 24** Aurignac Voyage à Gavarnie pour le formidable spectacle "Tristan et Yseult". Prix : 25 €, enfant : 10 €
- Je 25** Aurignac Evènement 31 Notes d'été du Conseil Général 31, à 21 h, dans la Cour du Château, Concert avec Hi Bop Ska, Fanfare au son latino, ska, blues - Entrée gratuite
- Ve 26** Cazeneuve Festival les Vendredis de Cazeneuve
- Sa 27** Aurignac à la piscine, Soirée du Tennis Club Aurignac
- Di 28** Alan Battage à l'ancienne

août

- Je 1** Aurignac à la piscine, ouverture jusqu'à 22 h, Soirée
- Du 3 au 6** Aurignac Le 3 : à 15 h, Grand Prix cycliste UFOLEP Le 4 : à 16 h, Spectacle de force basque - gratuit Le 5 : à 14 h 30, Concours de pétanque en doublettes Le 6 : à 20 h, Mounjetado bal musette avec R. Hidiar
- Du 9 au 11** Cazeneuve le 9 : Festival Vendredis de Cazeneuve le 10 : Mounjetado et bal musette avec P Lebrun le 11 : Atelier chant et vide grenier
- Sa 10** Aurignac 3^{ème} Challenge sportif de la piscine
- Ve 16** Aurignac à la piscine, ouverture jusqu'à 22 h, Soirée
- 17 au 25** Aurignac à la Salle Polyvalente Exposition de peinture
- 20 au 31** Aurignac Randonnée équestre : Hte-Vallée de l'Ariège
- Du 21 au 23** Alan Festiv'Alan ou le Swing à la campagne Le 21 : concert de Gospel à l'église, à 21 h - Entrée : 10 € Le 22 : conférence démo sur le swing à l'N.D. de Lorette - 5 € Le 23 : salle des Fêtes, 18 h buffet, 21 h bal Jive Quintet
- Ve 23** Aurignac à la piscine, ouverture jusqu'à 22 h, Soirée Cazeneuve Festival les Vendredis de Cazeneuve
- Sa 24** Aurignac Repas de village avec animations
- Ve 30** Aurignac à la piscine, Soirée de clôture Cazeneuve Festival les Vendredis de Cazeneuve

Musée, du neuf

Depuis sa découverte en 1860 par Edouard Lartet la station préhistorique d'Aurignac a donné une renommée mondiale au chef lieu du canton. En Occident la période Aurignacienne marque la pré-

sence des premiers témoins connus de l'Homo Sapiens et de l'apparition de l'art figuratif, de 25 à 30 000 ans avant notre ère. Après les fouilles d'Edouard Lartet, l'abbé Algans a permis à Aurignac d'avoir son musée de la

préhistoire. Quarante ans plus tard il ne correspond plus vraiment à ce qu'on peut attendre d'un tel lieu qui devrait concilier Préhistoire et modernité. C'est pourquoi un projet de rénovation de ce musée a été initié par la commune d'Aurignac, en collaboration avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Si déjà les spécialistes ont bien avancé en matière de communication en créant un espace virtuel qui, via Internet, va vite faire connaître les Aurignaciens, leur

cadre de vie, leur environnement, il n'en reste pas moins que seul un projet de grande envergure peut sortir ce musée de sa léthargie, sous un autre toit. La commune d'Aurignac a jugé judicieux de s'engager dans cette voie mais un établissement culturel de ce type ne peut être isolé d'une politique touristique globale et d'un canton. L'engagement de la communauté de communes semble donc indispensable pour garantir la finalité de ce projet. Là aussi, une réflexion s'impose.